

CONDUIT DE FUMÉE POUR CHAUFFE-EAU GPL ATMOSPHERIQUE

Attestation de conformité

La présente attestation se fonde sur les prescriptions incendie de l'AEAI (www.bsvonline.ch/fr/). Ce document est destiné aux propriétaires du bâtiment voire aux requérants, aux responsables de la construction et aux installateurs. Ces derniers signent le document.

Propriétaire (requérant)

Adresse installation
Rue et N°, NPA Lieu

Commune

Parcelle(s) et folio N°

EGID

Installateur, coordonnées complètes

Marque du conduit de fumée

Type du conduit de fumée

Numéro d'attestation AEAI / DOP

Numéro de classification (Ex T600 ; n1 ; W ; ½ ; G-50 ; R37 ; EI00)

Construction

Métallique ☐

Coaxiale ☐

Section intérieure

 mm

Ronde ☐

Carrée ☐

Classe de température de l'appareil raccordé

Puissance nominale de l'appareil raccordé

- | | | |
|--|------------------------------|---|
| 1. Cheminée métallique – pas de pont thermique aux points de fixation | Oui ☐ | Non ☐ |
| 2. Raccordement du conduit de fumée, manchette double isolée | Oui ☐ | Non ☐ |
| 3. Porte de ramonage, emplacement au bas du conduit de fumée | Oui ☐ | Non ☐ |
| 4. Enchevêtrures à chaque passage (planchers, toiture), distances respectées selon homologation AEAI | Oui ☐ | Non ☐ |
| 5. Hauteur souche de cheminée selon directive « installation thermique », minimum 1 m | Oui ☐ | Non ☐ |
| 6. Gaine technique homologuée, n°AEAI | <input type="text"/> | Oui ☐ Non ☐ |
| 7. Remarques de l'installateur : | | |

Pour toutes les installations "non-conformes" ou ne respectant pas la procédure, l'installation thermique ne pourra pas être mise en service. Une interdiction de faire du feu sera décrétée.

L'installateur certifie que cette installation est conforme aux prescriptions AEAI.

Lieu et date :

Timbre et signature de l'installateur :

